Image not found or type unknown

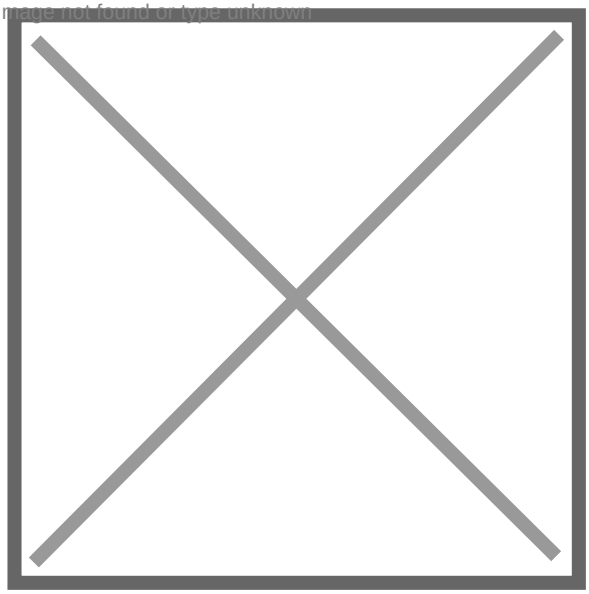

Colis non acheminé et la personne m'attaque pour dedommagement t

Par **delphine**, le **02/05/2008** à **11:42**

bonjour,

je vous expose la situation ... courant decembre je met en vente un article poor 70€ port compris en colissimo sur le net , une personne m'achète cette article et m'envoi un chèque de 70€ . jamais dans les echanges de mails un envoi colissimo contre siganture n'a été réclamé par la personne .
Quelques temps plus tard le colis n'a jamais été livré pour perte de la poste . comme j'ai la preuve de l'envoi la poste dedommage la somme de 38.92€ . que j'envoi en dedommagement a la personne .

Cependant celle ci m'attaque j'ai reçu le courrier d'un avocat me reclamant le reste soit 37.02€ pour les raisons qu'elle n'a pas a subir les pertes de la poste car c'est moi qui est souscrit le contrat avec la poste . (oui mais c'est elle qui a fournit l'argent dans les 70€)

est elle en droit ? dois je la rembourser ? j'ai tout de même perdu la marchandise ?

JE pense avoir été correcte en lui envoyant le dedommagement de la poste .

merci par avance .

Par **delphine**, le **07/05/2008** à **13:14**

personne ne peu repondre a ma question ????????????

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés